



Retraites : la CFDT est contre toute baisse des pensions

Presse, gouvernement et organisations syndicales jouent l'intox...

Les articles de presse parus ces derniers jours, ne reflètent en rien les réflexions en cours dans la CFDT, sur les régimes de retraite.

La CFDT ne revendique pas de modifier le paramètre de calcul des pensions des fonctionnaires. Cela n'a aucun sens. Au contraire, une telle disposition réduirait le niveau des pensions des agents de la DGAC. Ce serait inacceptable.

Inutile de rappeler que pour les agents de la DGAC, la pension est calculée sur la rémunération statutaire acquise depuis au moins 6 mois, et non pas sur les 25 meilleures années.

Cela s'explique par le fait que les références de cotisations des fonctionnaires et du régime général sont différentes. Les salariés du régime général cotisent sur l'ensemble de leur salaire y compris sur les primes et les heures supplémentaires, ce qui n'est pas le cas des fonctionnaires. Ils ne cotisent que sur le salaire indiciaire, avec **une amélioration substantielle obtenue par la CFDT en 2003, qui contribue à intégrer les primes dans le calcul jusqu'à 20% de ce salaire indiciaire.**

Lors de son prochain congrès de juin 2010, la CFDT débattera des régimes de retraite. Les discussions porteront notamment sur la situation des polypensionnés qui touchent des pensions incomplètes de plusieurs régimes de retraites. Ils sont aujourd'hui les grands perdants de toutes les réformes. Les poly-pensionnés sont très nombreux à la DGAC.

Pour eux, le fait d'avoir cotisé dans plusieurs régimes de retraite a pour conséquence de diminuer le montant de leur pension. Cette situation est particulièrement injuste, c'est pourquoi la CFDT veut trouver des solutions permettant à ces salariés d'avoir un meilleur niveau de pension.

FOCUS

Ce serait tellement plus simple si la CFDT était d'accord pour remplacer la référence aux 6 derniers mois par une référence aux 25 meilleures années !!!

Mais elle ne l'est pas.

A la DGAC, la CFDT revendique un départ en retraite avec 75% de son salaire primes comprises.

Cette revendication CFDT a failli aboutir en 1994, et le dossier fut retoqué après intervention d'une autre organisation syndicale auprès du premier ministre de l'époque...

Depuis, le SNCTA a obtenu une demi-mesure pour les seuls ICNA.

La CFDT revendique une réflexion sur une retraite complémentaire pour tous.